



E3D confirmé

Confolens, le 11 septembre 2023

Madame La Principale

Aux parents d'élèves de collège,

Objet : Campagne nationale de bourses de collège- Année scolaire 2023-2024

Collège Noël Noël
Secrétariat

Madame, Monsieur,

Administration

Les demandes de bourse nationale de collège pour la rentrée 2023-2024 sont à effectuer du **vendredi 1er septembre au jeudi 19 octobre 2023 inclus** (délai de rigueur, aucun dossier ne sera accepté passé après cette date).

Téléphone
05 45 84 08 08

Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège?

Mail

Ce.0160944p@ac-poitiers.fr

La bourse nationale de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

2 Rue Saint Barthélémy
16500 CONFOLENS

La demande de bourses de collège dans les établissements publics est pluriannuelle (une seule demande de bourse durant la scolarité de l'enfant) et la bourse est attribuée chaque année après réexamen des données fiscales si le consentement est donné par la famille lors de la demande. En ce sens, pour les familles d'élèves déjà boursiers dans l'établissement, ayant opté pour la reconduction automatique de la demande de bourse en ligne, aucune démarche n'est nécessaire. La demande sera instruite de manière automatique par l'actualisation des données fiscales. **Ces évolutions contribuent à la modernisation et à la simplification de l'action publique.**

La demande de bourses s'effectue en **ligne** sur le portail Scolarité Services grâce aux identifiants Educonnect fournis (compte responsable uniquement) ou par France Connect, ou sous format papier (lorsque la demande en ligne ne peut se faire).

Un "flyer" est transmis à ce courrier et explique la démarche à suivre.

Vous pourrez télécharger et imprimer un accusé de réception de votre demande.

En parallèle, il sera automatiquement envoyé par courriel.

Une plateforme nationale est également mise à votre disposition par téléphone au 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) ou par mail assistanceteleservices.education.gouv.fr pour toute aide nécessaire.

Pour les établissements privés, la demande de bourses doit être faite sous format papier et déposée dans l'établissement fréquenté par votre enfant (voir notice d'information jointe).

Une procuration au chef de l'établissement où votre enfant est scolarisé vous sera demandée pour l'autoriser à percevoir, en votre nom, le montant de la bourse.

Un accusé de réception vous sera obligatoirement remis, seule preuve de dépôt de votre demande.

Pour **les élèves inscrits au CNED réglementé**, les familles doivent remplir et transmettre leur demande au service académique des bourses compétent (Rouen ou Toulouse selon enseignement général ou professionnel adapté: SEGPA) après réception de l'avis favorable du/de la DASEN du lieu de résidence de l'enfant.

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collègue?

Le demandeur de la bourse est la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales, c'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée :

- En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins,
- En cas de résidence alternée de l'élève, il sera tenu compte des revenus du demandeur de la bourse, ou des revenus de son ménage recomposé si c'est le cas (1 seule demande par enfant).
- En cas de modification de la situation familiale (décès d'un des parents, divorce ou séparation attestée ou changement de résidence exclusive de l'élève), les revenus de l'année 2022 du ménage du seul parent ayant désormais la responsabilité de l'élève seront retenus.

La bourse de collègue est obtenue en fonction de deux critères:

1) **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 du ménage du demandeur.

L'avis d'imposition est le document indispensable à la demande de bourses.

2) **Les enfants à charge** : c'est le nombre d'enfants mineurs, majeurs célibataires et enfants en situation de handicap à charge tels qu'ils figurent sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collègue pour votre enfant:

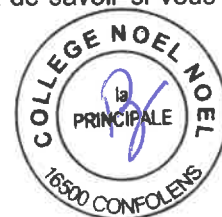
Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	16 885€	20 781€	24 677€	28 573€	32 471€	36 367€	40 263€	44 160€

Pour en savoir plus :

Un simulateur accessible depuis www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collègue pour votre enfant et estimer son montant.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

La Principale



✂-----

Coupon réponse à ramener, au plus tard, au secrétariat de votre enfant

pour le 29 Septembre 2023

Je soussigné.e.....,

responsable de l'élève

en classe de

souhaite effectuer une demande de bourse de collègue pour l'année 2023-2024, je saisis en ligne ma demande (voir flyer)

Si vous avez besoin d'aide pour la saisie en ligne, adressez-vous au secrétariat du collège au 05 45 84 08 08

ne souhaite pas effectuer de demande de bourse de collègue pour l'année 2023-2024

a déjà effectué une demande de bourse en ligne la/les année(s) précédentes avec consentement des données fiscales (aucune démarche n'est à effectuer par la famille pour cette nouvelle année scolaire).

ATTENTION : ceci n'est pas la demande de bourse, vous devez saisir votre demande en ligne à l'aide de vos codes Éduconnect « parents » via : <https://educonnect.education.gouv.fr>



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 1er septembre au 19 octobre 2023

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal qui
figure sur mon avis
d'impôts 2023
et
le numéro fiscal de
mon concubin
éventuel




L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
EduConnect
ou
→ mes codes pour
me connecter
via France Connect
Plus d'informations au verso



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou  France Connect
<https://teleservices.education.gouv.fr>
Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur](#).

education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee